

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
CCAS - BUDGET 2024 DE LA VILLE DE SAINT-ERBLON**



*Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».*

Le budget primitif du CCAS retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le président du CCAS, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté au conseil d'administration du CCAS le 27 février 2024.

Le vote du budget primitif est prévu le lundi 15 avril 2024.

## **I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS.

### **1.1 Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par l'organisation du repas pour les personnes âgées, le soutien aux organismes partenaires et les loyers des baux glissants.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 32 340 €, soit une augmentation de 33.58 % par rapport au BP 2023.

Les crédits sont répartis ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution en % BP/BP	Evolution en valeur BP/BP
Charges à caractère général	11 870,00	9 094,35	12 276,00	3,42%	406,00
Charges de personnel et frais assimilés	200,00	190,00	200,00		
Autres charges	12 090,00	7 906,46	19 864,00	64,30%	7 774,00
Dépenses imprévues	51,00	-			- 51,00
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>24 211,00</b>	<b>17 190,81</b>	<b>32 340,00</b>	<b>33,58%</b>	<b>8 129,00</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-		-
Virement à la section d'investissement	-	-	-		-
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>24 211,00</b>	<b>17 190,81</b>	<b>32 340,00</b>	<b>33,58%</b>	<b>8 129,00</b>

Les principaux postes de dépenses 2024 concernent :

- La consommation d'eau des jardins partagés pour 100 €
- Les fournitures diverses pour 150 €
- La cotisation à l'URSSAF pour 200 €
- Les loyers des baux glissants sur 12 mois pour 5 500 € et les charges pour 1 000 €
- Les participations événementielles pour 750 € (ex. semaine sensibilisation au handicap etc)
- L'adhésion au CNCCAS et au CDCCAS pour 270 €
- Le repas des aînés (traiteur, décoration, paniers garnis ...) pour 5 500 €

Le soutien du CCAS auprès des organismes partenaires (subvention de fonctionnement) dont :

- Le PAE 5 524 €  
Accueil et Accompagnement pour l'Emploi Sud Rennes (A.A.E.S.R.)
- L'APRAS 5 500 € (dispositif Sortir)
- L'ADMR 700 € (forfait)
- L'ASSIA 700 € (forfait)
- Clic All'âges 1472 € (0.42 €\*3504 hab = 1471.68 €)
- Autre action sociale 468 €

## 1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement à la subvention versée par la commune, les revenus des baux glissants, les locations des jardins partagés et familiaux et l'excédent de fonctionnement reporté.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représentent 32 340 €. Elles sont en augmentation de 33.58 % par rapport au BP 2023 et sont réparties ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution en % BP/BP	Evolution en valeur BP/BP
Dotations et participations	9 000,00	9 000,00	18 700,00	107,78%	9 700,00
Autres produits de gestion courante	7 343,13	6 761,49	7 201,45	-1,93%	- 141,68
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>16 343,13</b>	<b>15 761,49</b>	<b>25 901,45</b>	<b>58,49%</b>	<b>9 558,32</b>
Excédent de fonctionnement reporté n-1	7 867,87	7 867,87	6 438,55	-18,17%	- 1 429,32
Opérations d'ordre de transfert entre sections					
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>24 211,00</b>	<b>23 629,36</b>	<b>32 340,00</b>	<b>33,58%</b>	<b>8 129,00</b>

Les principaux postes de recettes sont :

- La subvention versée par la commune 18 000 €
- Le soutien de Rennes Métropole 700 €

(auprès d'une famille au titre du programme Hospitalité à destination des publics aux droits incomplets et vulnérables).

- Le versement des loyers des baux glissants 5 500 € + remboursements charges 1 000 €
- Les locations des jardins partagés et familiaux 760 €
- La refacturation de la consommation d'eau 41.45 €

## II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 2.1 Les dépenses et recettes d'investissement

Le BP 2024 est identique à celui du BP 2023 et se décompose comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution en % BP/BP	Evolution en valeur BP/BP
Dépenses d'équipement	5 444,00	-	5 444,00	0,00%	-
Dépôts et cautionnements versés	600,00	-	600,00	0,00%	-
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>6 044,00</b>	<b>-</b>	<b>6 044,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>-</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections		-			
Déficit d'investissement reporté n-1			-		-
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>6 044,00</b>	<b>-</b>	<b>6 044,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>-</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evolution en % BP/BP	Evolution en valeur BP/BP
Subventions d'investissement	-		-		-
Emprunt d'équilibre	-				-
Dépôts et cautionnements reçus	600,48	-	600,48	0,00%	-
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>600,48</b>	<b></b>	<b>600,48</b>	<b>0,00%</b>	<b>-</b>
Virement de la section de fonctionnement	-		-		-
Excédent reporté N-1	5 443,52	5 443,52	5 443,52		-
Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-	-		-
<b>Total Recettes d'investissement</b>	<b>6 044,00</b>	<b>5 443,52</b>	<b>6 044,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>-</b>

### III - ANNEXE

Résultats définitifs – CA 2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET CCAS			
LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	17 190,81 €	0,00 €	17 190,81 €
RECETTES	15 761,49 €	0,00 €	15 761,49 €
DEFICIT 2023	-1 429,32 €	0,00 €	-1 429,32 €
EXCEDENT 2023			
RESULTAT 2022	7 867,87 €	5 443,52 €	13 311,39 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	6 438,55 €	5 443,52 €	11 882,07 €